

SYNABA
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Compte-Rendu
Jeudi 14 mars
10h00/12h00

Présents : Christine Veyret-Berard, Aude Evano, Sébastien Yvard, Emmanuel Parent, Jean-Christophe Lesage ;

Excusés : David Gabard, Marion Rigaud, Johan Przerwocka, Alexis Toussaint ;

Secrétaire de séance : Alban Raimbault

AGENDA :

- **Mardi 8 Octobre 2024 (10h00 – 16h00) :**

- **Assemblée Générale SYNABA** au siège du syndicat (91, avenue de la république 75011 PARIS) -> *Venez rencontrer les autres adhérents et participer à la vie de votre syndicat ! Enfin, Si vous souhaitez participer activement à la vie de notre syndicat, pensez à proposer votre candidature au Conseil d'Administration du SYNABA.*
- **Inscription ouverte : alban.raimbault@maiage.fr**

1. Compte-rendu du conseil d'administration du 20 Février 2024 ;

Le compte-rendu du CA datant du 20 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Retour sur la réunion des Pros de l'ANC du 08.03.24

- **Constats partagés :**
 - Volontariat ;
 - Se concerter autant que possible ;
 - Limites objectives partagées en fonction de l'activité de chacun ;
 - Délimitation partagée entre le politique et la technique ;

Le constat partagé est que le dialogue est utile mais qu'il existe des limites inhérentes à l'exercice des activités des uns et des autres. Les Pros de l'ANC sont un partenariat qui doit servir aux intérêts de

chacun. Il n'y a pas de notion d'obligation quelconque. Tous les sujets peuvent être abordés ouvertement sans forcément trouver un terrain d'entente après discussion.

Les intérêts sont souvent convergents sur les sujets « politiques » (par exemple issus du PANANC) et peuvent diverger sur certains sujets « techniques » (par exemple issus de l'AFNOR) tout en soulignant que la frontière est fluctuante.

Il est convenu de continuer à dialoguer plus régulièrement, car l'utilité en est avérée. Une concertation avant les réunions ANC (PANANC, AFNOR...) sera organisée pour échanger sur les points d'accord possibles, au niveau de la défense des intérêts du secteur privé.

- Note ministérielle et cahier de l'ouvrage, même combat !
 - Constat partagé :
 1. Pb de forme : sans concertation / rupture de dialogue / note non datée / note non officielle mais simple recommandation (incertitude de la valeur juridique) ;
 2. Pb de fond : Blocage sur le terrain / question assurantielle / application à dimension variable ;
 - Actions communes des PROS : Lettre à l'AMF/ AMRF/ Ministères et SPANC INFO.

Forts du constat partagé de l'absence de dialogue en raison de l'arrêt clinique du PANANC, les Pros de l'ANC décident d'alerter directement les élus, en s'adressant à l'association des maires de France (AMF) et à l'association des maires ruraux de France (AMRF) tout en poursuivant le dialogue avec le ministère de la Transition Ecologique.

3. Code de déontologie

- Proposition de modifications (Voir ci-joint)

Suite à l'enquête sur les activités annexes des BE, à laquelle vous avez été plus de 70 % à répondre, les administrateurs ont décidé d'affiner le code de déontologie. Ce document, bien que d'application volontaire, revêt une importance certaine pour la construction de l'identité professionnelle du SYNABA et de la reconnaissance de ses adhérents sur le terrain. Bien que près de 75% des répondants exercent une activité annexe, le fait d'être actif dans un métier proche de celui de BE et qui pourrait mettre à mal l'objectivité indispensable, constitue notre ligne rouge.

4. Question diverse

- IDEAL CO / CGDE (11 et 12 septembre 2024 – Dijon) : entrevue programmée (19.03.24) pour une proposition de participation du SYNABA au projet de table ronde des acteurs de l'ANC en lien avec Sandrine Potier ;
- CSTB : entrevue en cours d'organisation avec les administrateurs qui le souhaitent, dans le but de renouer un dialogue avec les auteurs du cahier de l'ouvrage, à l'origine de la note ministérielle.